Réunion du CoPIL PTGE et de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Layon Aubance Louets

Vendredi 11 octobre 2024 à 9h15 – Salle du Conseil de la Communauté de Communes Loire Layon Aubance Thouarcé – BELLEVIGNE-EN-LAYON

PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS - Réunion 1 : COPIL PTGE

• Collège 1 : des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (31 membres – 19 voix délibératives) :

Membres du collège 1								
	Organismes	Titre	Prénom	Nom	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir
1	Région des Pays-de-la-Loire	Monsieur le Conseiller Régional	Eric	TOURON			x	
2	Région Nouvelle-Aquitaine	Monsieur le Conseiller Régional	Emmanuel	CHARRÉ			x	
3	Conseil Départemental de Maine-et-Loire	Madame la Conseillère Départementale	Brigitte	GUGLIELMI	✓			Pouvoir de Mme Christelle CAILLEUX
4	Conseil Départemental des Deux-Sèvres	Madame la Conseillère Départementale	Claire	PAULIC			x	
5	Etablissement Public Loire	Monsieur	Jean-Paul	PAVILLON			x	
6	Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine	Monsieur	Michel	PONCHANT	✓			
7	Syndicat Layon Aubance Louets	Monsieur le Président	Dominique	PERDRIEAU	✓			Pouvoir de Mr Olivier VITRE
8	Syndicat Layon Aubance Louets	Monsieur le Vice-Président	Jean-Jacques	DERVIEUX	✓			Pouvoir de Mr Benoît PIERROIS
9	Syndicat Layon Aubance Louets	Monsieur le Vice-Président	François	PELLETIER	✓			
10	Syndicat Layon Aubance Louets	Monsieur le Vice-Président	Jean-Pierre	COCHARD	✓			
11	Syndicat Layon Aubance Louets	Madame la Vice-Présidente	Odile	GINESTET	✓			
12	CA Mauges Communauté	Monsieur le Vice-Président	Yannick	BENOIST			x	
13	CC Loire Layon Aubance	Monsieur le Président	Marc	SCHMITTER	✓			
14	CA Agglo du Choletais	Monsieur le Vice-Président	Christophe	PIET			x	
15	CU Angers Loire Métropole	Madame la Conseillère Communautaire	Christelle	CAILLEUX		✓		Pouvoir à Mme Gugliemi
16	CA Saumur Val de Loire	Monsieur le Vice-Président	Eric	MOUSSERION	✓			
17	CA Bocage Bressuirais	Monsieur le Conseiller Communautaire	Pascal	LAGOGUÉE	✓			
18	CC du Thouarsais	Monsieur le Maire délégué de Cersay	Luc-Jean	DUGAS			x	
19	Commune de Bellevigne-en-Layon	Monsieur l'adjoint	Philippe	CESBRON		✓		Pouvoir à Mme Chauvin
20	Commune de Chalonnes-sur-Loire	Monsieur le conseiller municipal délégué	Vincent	LAVENET			x	
21	Commune de Beaulieu-sur-Layon	Madame le Maire	Martine	CHAUVIN	✓			Pouvoir de Mr Cesbron
22	Commune de Chemillé-en-Anjou	Monsieur le Maire	Hervé	MARTIN	✓			
23	Commune de Chemillé-en-Anjou	Monsieur L'Adjoint	Patrice	GRENOUILLEAU	✓			
24	Commune de Doué-en-Anjou	Monsieur L'Adjoint	Jacques	CONCHON	✓			
25	Commune de Genneton	Monsieur le conseiller municipal	Dominique	MARY			x	
26	Commune de St Paul-du-Bois	Monsieur le Maire	Olivier	VITRE		✓		Pouvoir à Mr Dominique Perdrieau
27	Commune de Lys-haut-Layon	Monsieur l'Adjoint	Benoit	PIERROIS		✓		Pouvoir à Mr Jean-Jacques DERVIEUX
28	Commune de Brissac-Loire-Aubance	Monsieur l'élu	Eric	LEROUX	✓			
29	Commune de Soulaines-sur-Aubance	Monsieur le Maire	Robert	BIAGI			x	
30	Commune de Denée	Monsieur L'Adjoint	Daniel	MAUDET			x	
31	Commune de Blaison-St-Sulpice	Monsieur L'Adjoint	Pierre	BROSSELLIER			x	

• Collège 2 : des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (17 membres – 13 voix délibératives) :

Membres du collège 2								
	Organismes	Titre	Prénom	Nom	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir
32	Fédération de Pêche de Maine et Loire	Monsieur le Président	Bernard	MERLIN	✓			
33	Fédération de Pêche des deux-Sèvres	Monsieur	Philippe	COURTIN		x		
34	Syndicat Professionnel des Propriétaires Fonciers	Monsieur le Président	Pierre	SOULEZ	✓			
35	Association EDEN	Monsieur le Président	Bernard	MERLIN	✓			
36	Fédération Viticole Anjou Saumur	Monsieur	Sylvain	MICOL	✓			
37	Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire	Monsieur	Denis	ASSERAY	✓			
38	Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire (CCI)	Monsieur	Michel	LANGEVIN	✓			
39	France Nature Environnement (FNE Anjou)	Monsieur	Yann	NICOLAS	✓			
40	Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE Loire Anjou)	Monsieur	Hervé	MENARD		✓		Au CEN PDL
41	Association des irrigants Sud Loire Aubance	Monsieur le Président	Thierry	CHAILLOU	✓			
42	Association pour la Sauvegarde des rives du Layon moyen et de ses affluents	Monsieur le Président	Pierre	BENEVILLE	✓			
43	Association des riverains de l'Aubance	Monsieur le Président	Pierre	CHALOPIN			x	
44	Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON49)	Monsieur le Président	Edmond	FROGER			x	
45	Conservatoire d'Espaces Naturels des Pays-de-la-Loire (CEN)	Monsieur le Président	Alain	LAPLACE	✓			Pouvoir du CPIE
46	Ligue de Protection des Oiseaux	Monsieur le Vice-Président	Jean-Pierre	MORON	✓			
47	Union Fédérale des Consommateurs (UFC) Que Choisir	Monsieur	Jean	CARTRON	✓			
48	Association Agréée des Pêcheurs Professionnels en eau douce du Bassin Loire-Bretagne (AAPPBLB)	Monsieur	Alex	FAGAT			x	

• Collège 3 : des représentants de l'Etat et des établissements publics intéressés (8 membres – 5 voix délibératives) :

Membres du collège 3								
	Organismes	Titre	Prénom	Nom	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir
49	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Centre-Val de Loire	Représentant				✓		DREAL PAYS DE LOIRE en date du 08/08/2024
50	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Pays-de-la-Loire	Représentant	Camille	BURDIN	✓			pouvoir DREAL Centre Val De Loire
51	Préfecture de Maine-et-Loire	Représentant					x	
52	Préfecture des Deux-Sèvres	Représentant					x	
53	Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB)	Représentant	Pascal	BONIOU		✓		Pouvoir à la DDT 49
54	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) Pays-de-la-Loire	Représentant					x	
55	Office Français de la Biodiversité (OFB)	Représentant	Laurent	GUILLAUD	✓			
56	Direction Départementale des Territoires (DDT) de Maine-et-Loire	Représentant	Marc	ANDRE	✓			pouvoir AELB

• COPIL élargi : (12 membres – 4 voix délibératives) :

	Organismes	Titre	Prénom	Nom	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir
57	Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA)	Représentant					x	
58	Conservatoire Espaces Naturels (CEN) de Nouvelle Aquitaine	Représentant					x	
59	Direction départementale de la protection des populations (DDPP)	Représentant					x	
60	Syndicat d'Eau de l'Anjou (SEA)	Représentant	Livia	DEFAYE	✓			
61	Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM)	Représentant					x	
62	Syndicat agricole Confédération Paysanne	Représentant					x	
63	Syndicat agricole Coordination rurale	Représentant	Tony	MARBOEUF	✓			
64	Syndicat agricole Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA)	Représentant					x	
65	Syndicat agricole Jeunes agriculteurs (JA)	Représentant					x	
66	Groupement des Agriculteurs Biologisteset Biodynamistes (GABB Anjou)	Représentant	Vincent	FAVREAU	✓			
67	Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural (CIVAM49)	Représentant	Julien	Gaultier	✓			
68	Association des Irrigants de l'Hyrôme	Représentant					x	

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

Syndicat Layon Aubance Louets :
- Mme Pascaline DELAUNAY, Animatrice SAGE-CLE,
- Mme Marie JONCHERAY, Chargée de Projet « Environnement »,
- M. Yannick LOCHU, Directeur,
- Mme Axelle SEGUIN, Animatrice Gestion Quantitative de la Ressource en Eau.

Bureau d'études SETEC-HYDRATEC :
- M. Pascal LEFEVRE, Directeur de projet.

Bureau d'études ECO-LOGIQUE-CONSEILS :
- Mme Sophie NICOLAI.

Autres :
- M. Pascal QUENIOT, Chargé de mission « Eau, Ramsar, Mission Val de Loire », Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine.
- Mme Annick KERELLO, Chargée d'Interventions Pollutions diffuses – Bocage – Gestion quantitative – Erosion, AELB.
- M. Mickael BLOT, Chargé de mission gestion de la ressource en eau - Service ressources naturelles et paysages, DREAL Pays de la Loire.
- Mme Hélène VIDEAU, Chargée de mission « appui aux acteurs et mobilisation des territoires », Office Français de la biodiversité – Direction Régional Pays de la Loire.
- Mme Sophie HEMONT, M. Nicolas PIHEE, M. Marin LASSAU, Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire.
- M. Axel DUSSER, GABB Anjou.
- M. Rémi VERCRUYSSE, Technicien rivière et biodiversité, Saumur Val de Loire.
- Mme Méline CHABENAT, stagiaire à Saumur Val de Loire.

Ordre du jour :

1. Introduction générale : Rappel gouvernance PTGE // Proposition de modalités de vote // Rappel calendrier étapes d'élaboration d'un PTGE
2. Articulation HMUC & PTGE
3. HMUC : Rappel des résultats de l'étude et du contexte (notamment sur l'Hyrôme). Choix du COPIL pour un scénario complémentaire en gestion collective (cette proposition de scénario fera l'objet d'un vote)
4. Information de la Chambre d'Agriculture : proposition d'expérimentations techniques sur les bassins versants de l'Hyrôme et de l'Aubance
5. PTGE : Bilan de la concertation, rappel de la stratégie : horizon, année de référence, présentation du scénario sans projet
6. Proposition d'un nouveau retro planning HMUC-PTGE
7. Point d'avancement des actions identifiées dans la feuille de route du PTGE

1. **Introduction générale : Rappel gouvernance PTGE ; Proposition de modalités de vote ; Rappel calendrier étapes d'élaboration d'un PTGE**

Pas de commentaires (voir support de présentation)

2. **Articulation HMUC & PTGE**

Pas de commentaires (voir support de présentation)

3. **HMUC : Rappel des résultats de l'étude et du contexte (notamment sur l'Hyrôme). Choix du COPIL pour un scénario complémentaire en gestion collective (cette proposition de scénario fera l'objet d'un vote)**

Mme KERELLO AELB s'interroge sur les volumes prélevables en basses eaux, elle demande à l'assemblée si tout le monde est d'accord pour dire qu'il n'y a pas de prélèvements en basses eaux ?
En effet, elle précise que le diagnostic de l'étude HMUC doit être partagé et validé par l'ensemble des membres du COPIL PTGE. Elle émet une vigilance sur le vocabulaire employé : les volumes disponibles concernent la période de hautes eaux, et les volumes prélevables concernent la période de basses eaux.

M. ANDRE DDT rappelle qu'au début de l'étude on est partis sur le fait qu'il n'y avait pas de prélèvement en période de basses eaux, mais finalement une fraction de prélèvement est constatée dans le rapport de l'étude.

Mme KERELLO AELB souhaiterait savoir quels sont les volumes prélevables sur le territoire. S'ils sont égaux à 0, cela signifie qu'il n'y a pas le droit de prélever.

M. DERVIEUX Président de la CLE re situe le contexte, il reprend tous les prélèvements en période de basses eaux listés par le bureau d'étude et demande si une étude complémentaire est nécessaire.

M. BLOT DREAL, indique que s'il n'y a pas de prélèvements en basses eaux, il n'y a pas besoin de les substituer en période de hautes eaux. En synthèse, cela implique qu'il n'y a pas de réserve de substitution finançable par l'AELB, si on crée des réserves hivernales ce sont de nouvelles réserves, pas des réserves de substitution.

M. COCHARD, vice-président en charge de la gestion quantitative, rappelle le parti pris au début de l'étude, comme le territoire était classé en 7B3, il n'y a pas de possibilité de nouveaux prélèvements en basses eaux, donc l'étude porte uniquement sur les volumes hivernaux.

M. PELLETIER élu rappelle que les autorisations de prélèvement pour le pompage sont attribuées pour toute l'année, il n'y a pas de période pour les forages. Autorisation en volume annuel et non selon la période de l'année.

M. COCHARD VP en charge de la gestion quantitative rappelle que les prélèvements inférieurs à 7000 m^3/an ne sont pas déclarés et donc inconnus.

Mme SEGUIN Chargée de gestion quantitative, rappelle le contexte du lancement de l'étude en 2021. Le cahier des charges de l'étude, élaboré en concertation avec les services de l'Etat, consistait à réactualiser l'état des lieux du territoire et à mettre à jour les volumes disponibles hivernaux dans les eaux superficielles définis lors de la première étude de 2016. Le calcul des volumes prélevables n'a pas été prévu dans le cahier des charges.

M. ANDRE DDT indique que techniquement l'étude peut être validée comme telle, toutefois en cas de gestion collective, la prise en compte de tous les prélèvements estivaux sera réalisée, ce qui engendrera encore moins de volumes disponibles hivernaux, si ces prélèvements estivaux doivent être substitués.

M. PERDRIEAU élu demande une réponse claire des services de l'Etat, est-ce qu'une nouvelle étude est nécessaire ?

Mme KERELLO AELB répond que le but n'est pas de nous mettre en difficulté, elle apporte juste une vigilance sur la validation finale de l'étude.

M. DERVIEUX Président de la CLE, indique qu'il prend note de ces nouvelles demandes, même si les services de

l'Etat avaient validé le cahier des charges de l'étude actuelle, et ajoute que les nouvelles études nécessiteront également la définition des débits biologiques, à voir si cela concerne toutes les unités de gestion. Il précise toutefois que cela nécessitera un décalage du calendrier HMUC/PTGE, ainsi qu'un budget supplémentaire.

M. ANDRE DDT, indique qu'un courrier concernant la demande de temporisation en ZRE, pourrait être envoyé de la CLE à la préfète coordinatrice de bassin pour avoir une réponse claire.

Mme VIDEAU de l'OFB répond que la définition de débits biologiques devra se faire sur tout le territoire.

M. LEFEVRE du bureau d'étude SETEC-HYDRATEC en charge de l'étude actuelle, indique qu'au vu des éléments, il se questionne sur la pertinence d'une nouvelle étude car il pense qu'il y aura beaucoup d'incertitudes (exemple : comment avoir les données des prélèvements non réglementés ?).
Si l'objectif est la création de réserve de substitution, il est nécessaire de connaître en premier lieu si de tel projet sont en réflexion sur le territoire ou non.

Mme KERELLO AELB rappelle que l'avis sur l'étude sera donné par la Préfète Coordinatrice de Bassin, en cas d'avis défavorable, l'AELB ne pourra pas financer les actions du PTGE. Elle s'interroge si le bassin peut valider une étude HMUC où aucun volume prélevable n'a été calculé.

M. BLOT DREAL indique qu'il n'a pas l'information à ce jour, mais qu'il va les contacter pour faire part de notre cas.

M. DERVIEUX Président de la CLE indique que si d'autres territoires ont fait des études HMUC avec des volumes prélevables, cela est faisable.

M. SCHMITTER élu, souhaite connaitre ce qui est attendu au niveau des résultats de l'étude, il faut que les services de l'Etat soient clairs avec les attendus.

Mme VIDEAU de l'OFB partage le cas de Sarthe aval, le préfet n'a pas validé l'étude car le volet milieu n'avait pas été assez réactualisé. Un Courrier du Préfet a été envoyé à Sarthe Aval en précisant que tant que l'étude n'était pas complète, il n'y aurait pas de financement de l'AELB.

Sur le bassin de l'Oudon, les volumes prélevables étaient aussi égal à zéro, l'étude n'a pas été validée, elle est relancée à ce jour.

M. LAGOGUEE élu, partage le cas de la Sèvre Nantaise, sur ce territoire les débits d'objectifs à l'étiage (DOE) ont été calculés, une modélisation est possible.

M. LANGEVIN CCI, fait part du cas du bassin de l'Authion, concernant l'étude HMUC une modélisation est en cours pour définir les volumes prélevables en surface, à voir les résultats et la fiabilité.

M. ANDRE DDT indique qu'il y a de nombreux retours d'expériences, il partage l'exemple du SMIB territoire voisin, classé comme ici en 7B3. La nouvelle étude a bien prévu un calcul des débits biologiques en période de basses eaux.

M. PERDRIEAU élu se questionne sur la possibilité d'anticiper une nouvelle étude sur les eaux souterraines du socle armoricain.

Mme KERELLO AELB, demande de rappeler ce qu'il en est du modèle maillé des eaux souterraines réalisé en partenariat avec le BRGM sur l'Aubance et quelles sont les difficultés rencontrées pour caler le modèle.

Mme SEGUIN Chargée de gestion quantitative, répond qu'il a été difficile de caler parfaitement le modèle, notamment dû au manque de connaissance précise des prélèvements agricoles mensuels effectués sur ce territoire. Des travaux ont été effectués ces derniers mois avec le BRGM pour améliorer le modèle, qui est actuellement en fin de calage.
Pour compléter sur les eaux souterraines du reste du territoire, elle indique que sur le socle armoricain, il n'y a qu'un seul piézomètre national géré par le BRGM qui mesure le niveau des nappes. Une modélisation est possible mais il n'est pas certain qu'il soit très fiable avec seulement un piézomètre pour caler le modèle. Elle ajoute qu'un travail est en cours pour densifier le réseau de mesure des nappes du socle.

Mme VIDEAU OFB rappelle que plus la connaissance des prélèvements est connue, plus les calculs des débits

biologiques seront bien calculés (revient au propos de M. LEFEVRE du bureau d'études, plus la connaissance est importante, moins il y a d'incertitudes).

M. COCHARD VP en charge de la gestion quantitative conclu qu'il semble nécessaire, au vu des échanges tenus ce jour, de réaliser des études complémentaires.

M. CONCHON élu s'inquiète des délais de l'étude. Si à chaque fois que l'Etat a du recul, il s'avère nécessaire de refaire des nouvelles études, l'étude risque de ne jamais se terminer.

Focus sur l'Hyrôme - un bassin en tension quantitative

Proposition de calcul d'un scénario complémentaire

M. LAGOGUEE élu demande des précisions sur le module, on attend bien l'atteinte du module à 1.2, 1.4, 1.6 pour déclencher les prélèvements ? Mme SEGUIN Chargée de gestion quantitative confirme que oui.

M. NICOLAS FNE trouve cette proposition de nouveau scénario aberrante, on retourne en arrière suite aux discussions du COTECH, le module ne sera jamais atteint.

M. ANDRE DDT indique que des solutions existent pour assurer des prélèvements sans baisse du module mais que cela nécessite une bonne organisation et qu'il faudrait mettre en place des suivis fins à chaque plan d'eau qui prélève dans le cours d'eau.

M. MARTIN élu, Maire de Chemillé en Anjou, comprend la difficulté de réguler le prélèvement. Pour le cas de son territoire, la gestion collective est importante pour la prise de conscience, il faut le voir comme une opportunité.

M. PONCHANT CEN PDL indique qu'il ne faut pas oublier les milieux.

Mme VIDEAU OFB ajoute que selon les scénarios, on abaisse le nombre de jours des débits hivernaux clés pour la régénération des milieux.

M. NICOLAS FNE s'interroge sur l'utilité du COTECH, vu que les décisions techniques sont prises en dehors du COTECH.

M. COCHARD VP en charge de la gestion quantitative prend note de l'avis de M. NICOLAS, l'objectif est de retourner à l'équilibre sur les territoires, tout en prenant en compte l'économie de celui-ci.

M. SCHMITTER élu revient sur les 80% d'irrigants actuellement dans l'association de gestion collective sur l'Hyrôme, il demande confirmation sur la nécessité que 100% des irrigants soient dans la gestion collective, pour pouvoir appliquer le nouveau scénario de volumes qui intègre des modalités de « gestion collective ».

M. COCHARD VP en charge de la gestion quantitative lui répond que c'est tout le monde ou personne, mais précise que ce sera aux services de l'Etat de réglementer cela.

M. PERDRIEAU élu confirme que c'est 100% des irrigants qui prélèvent, sinon il ne pourra y avoir de volumes supplémentaires accordés.

M. MARTIN élu, Maire de Chemillé en Anjou, met en lumière son territoire : le bassin de l'Hyrôme est la capitale européenne des plantes médicinales. Il indique que lorsqu'il y a de la perte de l'élevage au détriment de la céréalisation, l'élevage ne revient jamais. Aujourd'hui en France on importe 200 000 tonnes de pommes. Il évoque le contexte de la solidarité, de la mutualisation dans les Mauges qui a toujours existé et des projets ambitieux de ce territoire.

M. COCHARD VP en charge de la gestion quantitative propose de passer au vote à main levée ou à bulletin secret (rappel des conditions).

M. GAULTIER CIVAM et M. PONCHANT du PNR se questionnent sur l'objet du vote de ce scénario avec des modalités de gestion collective, et sur ses conséquences. L'objet du vote ne leur semble pas assez clair.

M. BENEVILLE de l'association riverains du Layon à une question pour la DDT, est-ce que les autorisations peuvent être revues ? il lui est répondu que cela est possible uniquement si une OUGC est créée, sur une gestion mandataire

ce n'est pas tout à fait le cas, bien que le préfet puisse revoir les autorisations.

M. DUSSER GABB Anjou demande si, même en gestion collective, il est possible d'avoir les mêmes conditions de déclenchement de prélèvements, comme proposé dans le premier scénario retenu par le COTECH ?

M. NICOLAS FNE confirme que le premier scénario retenu par le COTECH peut s'appliquer en cas de gestion collective.

Mme SEGUIN Chargée de gestion quantitative précise que le nom de ces scénarios (gestion individuelle/collective) a été repris de l'ancienne étude de 2016. Elle complète qu'il y a deux possibilités techniques de calcul : un déclenchement des volumes disponibles à un débit plancher de 1,2/1,4/1,6*module, ou bien un déclenchement des volumes disponibles dès le module.

M. NICOLAS FNE indique qu'il y a plus de 2 choix : il y a le choix technique du seuil de déclenchement (débit plancher ou module) et ensuite 3 possibilités de gestion : individuelle, collective mandataire ou OUGC, soit 6 choix.

M. CARTRON UFC Que Choisir propose un vote à bulletin secret. Etant le seul membre avec ce souhait, le vote sera à main levée.

M. ASSERAY CARPDL est ferme et indique qu'il n'y a pas d'autres alternatives que de proposer un scénario de gestion collective.

Mme KERELLO AELB revient sur le fait que l'on ne se comprend pas dans les termes employés.

M.SCHMITTER élu revient en effet sur le fait que l'on s'y perd entre la gestion collective mandataire et l'OUGC. Il ajoute qu'il souhaiterait disposer des documents plus en amont de la réunion pour se préparer au vote.

Mme CHAUVIN élue, confirme que pédagogiquement c'est très compliqué, elle aimerait un travail de vulgarisation des documents. Aujourd'hui, il lui est difficile de voter pour quelque chose qu'elle ne comprend pas.

M. DERVIEUX Président de la CLE indique qu'en début d'année les différents scénarios de gestion collective (mandataire ou OUGC) ont été présentés en bureau de la CLE.

Mme VIDEAU OFB demande s'il est prévu de déterminer l'impact de ce nouveau scénario sur les milieux ? Mme SEGUIN répond que ce n'était pas prévu mais que cette possibilité sera étudiée, en lien avec les services de l'Etat.

M. BENEVILLE de l'association riverains du Layon confirme que l'on ne peut pas imaginer de ne pas aller vers une gestion collective si des acteurs se sont regroupés derrière.

M. PERDRIEAU élu relance la proposition de vote, pour missionner le bureau d'études afin de calculer un scénario complémentaire de volumes disponibles (avec des volumes « bonifiés ») qui permettrait de favoriser la gestion collective par sous-bassin versant.

M. BLOT DREAL trouve que ce n'est pas clair et qu'il est pertinent de reporter le vote, dans l'attente d'un cahier des charges.

M. MOUSSERION élu est favorable à un cahier des charges qui serait revu, avec l'étude du souterrain. Il rappelle l'échéance électorale qui arrive. Il indique que sur le bassin du Thouet on est pas du tout dans ce même cas de discussion, car les études ont été lancées différemment.

M. CHAILLOU association des irrigants de l'Aubance pense qu'il ne faut pas attendre pour mettre tout le monde autour d'une table. Il faut avancer afin de mettre en place une gestion dynamique de l'eau.

M. DUSSER GABB Anjou demande un report du vote, avec plus d'informations sur les conséquences du vote selon le choix des scénarios.

Mme HEMONT CARPDL rappelle le besoin de ce scénario avec des volumes « bonifiés » pour inciter les irrigants à aller vers une gestion collective.

M. COCHARD VP en charge de la gestion quantitative propose le vote final à main levée :

Vote qui engage à faire l'étude, mais ne détermine pas les conséquences qui en suivront.

Vote résultats :
21 pour
2 abstentions
2 non

Un scénario avec des modalités favorisant la gestion collective sera donc étudié.

4. Information de la Chambre d'Agriculture : proposition d'expérimentations techniques sur les bassins versants de l'Hyrôme et de l'Aubance

- **Territoire de l'Aubance :**

M. BLOT DREAL demande des informations sur le graphique présenté, ce qu'est exactement le débit de la quinquennale sèche ? Mme VIDEAU OFB indique que le terme QMNA5, qui est un débit réglementaire statistique sur plusieurs années, n'est pas applicable dans le cas de la présentation effectuée.

M. NICOLAS FNE demande s'il y a des prélèvements estivaux ou non, il lui est répondu que oui uniquement en souterrain.

M. CARTRON UFC QUE CHOISIR regrette le choix de l'essai vu les vertus du cénomanien que l'on ne retrouve pas ailleurs. Il trouve aussi dommage que l'on ne travaille pas sur l'évolution de la pratique agricole.

M. PIHEE CAR PDL répond qu'il y aura des changements de pratiques selon les volumes disponibles, mais qu'il ne faut pas oublier que les agriculteurs sont des chefs d'entreprises.

M. GUILLAUD OFB se demande pourquoi il n'est pas fait mention de l'hydrologie régénérative dans les actions ? Il lui est répondu que ce sont des actions complémentaires, qui sont réalisées par les syndicats de bassins versants.

M. BLOT DREAL indique qu'il n'y a pas à ce stade de validation de l'Etat pour déroger à la règle, vis-à-vis du souhait de la CAR PDL de disposer de volumes prélevés, adaptables chaque année.

- **Territoire de l'Hyrôme :**

M. LAPLACE CEN PDL et M. CARTRON UFC QUE CHOISIR, demandent des explications sur le bonus. Mme HEMONT CARPDL réexplique ce qu'est le « bonus », la slide sur les volumes disponibles supplémentaires en cas de gestion collective est représentée.

M.SCHMITTER élu demande où en est la mise place de la gestion collective. Mme HEMONT CARPDL indique qu'une gestion mandataire de l'irrigation a été arrêtée en 2023.

5. PTGE : Bilan de la concertation, rappel de la stratégie : horizon, année de référence, présentation du scénario sans projet

Les résultats du sondage citoyen sont joints à ce compte-rendu.

Mme KERELLO AELB, indique dès le début de la présentation du scénario sans projet, que le guide HMUC prévoit un scénario sans projet selon les volumes prélevables et s'ils n'ont pas été calculés, quid de la pertinence de ce scénario ?

Mme NICOLAI ECO LOGIQUE CONSEIL précise que le terme indiqué dans la présentation est incorrect, on parle bien de volumes disponibles.

M. SCHMITTER élu fait remarquer que cela est inquiétant, il y a des financements derrière et la méthodologie interroge.

Concernant les économies d'eau des entreprises, M. LANGEVIN CCI indique que les entreprises ont des aides de l'AELB pour réaliser des actions. Les hypothèses de pertes de chiffre d'affaires sont appliquées seulement lors des

arrêtés sécheresses. Mme NICOLAI précise que c'est un scénario fictif, et qu'évidemment dans la réalité cela ne se passe pas de cette manière.

Pas de remarques supplémentaires.

Au vu des échanges lors de la réunion et du temps, les points 6 et 7 à l'ordre du jour seront présentés dans une réunion ultérieure.

La réunion est clôturée à 12h15.

PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS - Réunion 2 : CLE

Membres de la CLE présents (se référencer au tableau de présence des membres à la réunion 1)

37 membres présents ou représentés sur les 56 membres de la Commission Locale de l'Eau sont comptabilisés, le quorum des 2/3 est atteind

L'an deux mil vingt-quatre, le 11 octobre à 12h15, les membres de la Commission Locale de l'Eau se sont réunis en présentiel à la salle du Conseil, à la Communauté de Communes Loire Layon Aubance, à Thouarcé commune de BELLEVIGNE EN LAYON sur invitation du Président de la CLE, adressée par courrier électronique le 1er octobre 2024.
La séance a été ouverte à 12h15 par M. DERVIEUX, Président de la Commission Locale de l'Eau. Il propose aux membres du COPIL PTGE ne faisant pas parti de la CLE de rester s'ils le souhaitent.
M. DERVIEUX indique qu'au vu du dépassement du créneau horaire de la réunion de COPIL, l'ordre du jour de la CLE est réduit, certains sujets seront reportés à une prochaine réunion.

Ordre du jour :

1. Validation du compte-rendu de la CLE du 19/04/2024
2. Scénario de gestion collective
3. Proposition modification composition CLE : entrée UNICEM
4. Présentation projets zonages RAMSAR par le PNRLAT

1. Validation du compte-rendu de la CLE 19/04/2024

Le compte-rendu est soumis aux membres de la Commission Locale de l'Eau (document envoyé le 08/10/24 par courrier électronique).
Aucune observation n'est formulée sur ce compte-rendu, il est adopté à l'unanimité.

2. Scénario de gestion collective

M. DERVIEUX demande aux membres de la CLE de confirmer la proposition du COPIL PTGE pour proposer :
- Une étude complémentaire sur le calcul des volumes disponibles en basses eaux

M. PONCHANT rappelle qu'il s'est abstenu, car il pense que si on lance ce scénario sans modification, il ne répondra pas aux demandes des services de l'Etat et on aura payé plus, sans pouvoir atteindre les résultats souhaités.
M. DERVIEUX rappelle que la DREAL et l'AELB ont bien indiqué que si l'on n'allait pas vers une étude complémentaire en basses eaux, on aurait surement un refus de la validation des résultats par la Préfete coordinatrice de bassin
- Une étude complémentaire concernant les volumes disponibles pour l'irrigation collective

M. PONCHANT PNRLAT redit que le vote était en fait sur cela, dossier compliqué. Il était déjà un peu déçu des résultats de l'étude HMUC, il s'interroge sur les résultats des nouvelles études avec l'absence de données supplémentaires.

Les membres valident l'avis du COPIL PTGE.

3. Proposition modification composition CLE : entrée UNICEM

Courrier en date du 23/04/2024 souhait UNICEM Pays de la Loire intégrer la CLE.
UNICEM : Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux

La répartition des acteurs est rappelée afin de pouvoir faire entrer de nouveaux acteurs

Composition par collège au 11/10/2024

Collège	Nombre de membres	%
1 (50% ou plus)	31	55
2 (25% ou plus)	17	30
3 (25% ou moins)	8	14
Total	56	100

Composition par collège si ajout un membre au collège 2

Collège	Nombre de membres	%
1 (50% ou plus)	31	54
2 (25% ou plus)	18	32
3 (25% ou moins)	8	14
Total	57	100

M. PONCHANT PNRLAT demande s'il y a plusieurs syndicats ou non ? Mme DELAUNAY lui répond que pas à sa connaissance, qu'il s'agit du principal syndicat mais que tous les acteurs n'y adhérent pas.
Il y a une dizaine de carrières sur le territoire et si l'on veut un représentant pour ces structures ce sera celle-ci. Deux représentants de cette structure se sont proposés, mais ce sera bien soit l'un ou l'autre qui viendra en réunion de CLE et une seule voix pour cette structure.

M. LANGEVIN CCI confirme que l'UNICEM est présent dans beaucoup de CLE, il est également présent au comité de bassin à Orléans, il représente le monde industriel. C'est un acteur économique important, pertinent de l'avoir en CLE.
M. CARTRON UFC que Choisir, demande s'il est pertinent d'avoir ce type de représentant dans la CLE ?
M. DERVIEUX indique qu'il est intéressant d'avoir toutes les obédiences dans la CLE.

Mme DELAUNAY ajoute qu'il y a régulièrement des avis de CLE qui portent sur des carrières (renouvellement) donc qu'il est intéressant qu'il y ait un représentant.
M. COCHARD précise que les carrières consomment beaucoup d'eau, mais que la majorité de ces volumes retourne au milieu après le lavage des matériaux.

M. PERDRIEAU élu informe que la présence de cette structure est fortement recommandée par l'agence de bassin.

Le vote de l'entrée de l'UNICEM à la CLE est adopté à l'unanimité.
Après l'adoption de ce CR lors de la prochaine réunion de CLE, un nouvel arrêté de composition de la CLE sera demandé à la Préfecture.

4. Présentation projets zonages RAMSAR par le PNRLAT

Sujet non présenté reporté à une autre réunion.

Clôture de la réunion, présentation des excuses du Président de la CLE au PNRLAT qui n'a pu faire la présentation du projet de zonage RAMSAR.